

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 V. 210 Vœu relatif à l'appel à projets innovants « Réinventer Paris 2 ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le vœu relatif à l'appel à projets « Réinventer Paris 2 » déposé par M. Yves CONTASSOT, M^{me} Marie ATALLAH et les élu-es du Groupe Écologiste de Paris ;

Considérant le lancement d'un appel à projets innovants « Réinventer Paris 2 » par la Mairie de Paris ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil de Paris le 7 juin 2017 ;

Considérant l'expérience de la première édition de l'appel à projets innovants « Réinventer Paris » ;

Considérant la volonté d'associer les parties prenantes dans un processus de co-construction et d'innovation ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- Les mairies d'arrondissement prennent l'initiative, dans la mesure du possible, d'organiser des réunions publiques, avec pour objectif d'informer l'ensemble des parties prenantes et des habitants sur le principe, le déroulé et le calendrier de l'appel à projets et de recueillir leurs attentes et idées (et que les comptes rendus de ces réunions soient envoyés aux candidats potentiels, via la dataroom),
- Une fois les finalistes sélectionnés, ces derniers puissent mettre en place les processus de concertation et de participation du public qu'ils souhaitent, étant entendu que la concertation est un défi d'innovation à part entière,
- Une fois les lauréats désignés, les mairies d'arrondissement prennent l'initiative d'organiser des réunions publiques avec pour objectif de présenter les projets.